

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC456

présenté par
M. Berta, rapporteur

ARTICLE 21

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« d'universités et établissements expérimentale »

les mots :

« expérimentale d'universités et établissements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.